

## Nouveau dans WestlawCARSWELL

### Repérez les documents qui citent un règlement avec KeyCiteCanada

Nous avons le plaisir d'annoncer que vous pouvez maintenant, avec KeyCiteCanada, trouver les interprétations judiciaires des règlements comprises dans WestlawCARSWELL, et ce, peu importe le type d'abonnement de WestlawCARSWELL que vous souscrivez.

Depuis le lancement de WestlawCARSWELL en 2002, les utilisateurs peuvent utiliser KeyCiteCanada pour trouver les interprétations judiciaires canadiennes des lois et des règles. Ce service en ligne reflète les renseignements compris dans nos ouvrages sur support papier pour le repérage des documents citant la législation, soit le **Canadian Statute Citations/Références législatives canadiennes** et le **Rules Judicially Considered/Règles de pratique citées**. En 2005, nous avons ajouté à notre série un nouvel ouvrage sur support papier, soit le **Regulations Judicially Considered/Règlements cités**. En nous inspirant de ces ouvrages, nous avons ainsi amélioré KeyCiteCanada. Non seulement ce service représente-t-il l'outil de repérage en ligne de documents citant d'autres documents le plus complet qui soit au Canada, mais il est le seul service qui vous permet de trouver les documents citant des décisions, des lois, des règles et des règlements.

### Coverage

#### De quels règlements pouvez-vous « faire le KeyCite » ?

Vous pouvez « faire le KeyCite » de tout règlement cité dans une décision canadienne rendue depuis 1997. (« Faire le KeyCite » d'un règlement signifie retrouver les documents qui le citent.) Nous faisons ainsi référence à tout article d'un règlement cité dans une telle décision, que cet article soit en vigueur ou abrogé, qu'il fasse partie d'un règlement canadien ou étranger et que notre service comprenne ou non le texte intégral de ce règlement.

#### Quelles références citant\* pourrez-vous visualiser?

1. **Les décisions des tribunaux (incluant les tribunaux administratifs) depuis 1997 comprises dans notre service-** Notre service comprend toutes les interprétations judiciaires qui figurent dans l'ouvrage sur support papier **Regulations Judicially Considered/Règlements cités**.

**À noter :** Comme pour notre ouvrage papier **Regulations Judicially Considered/Règlements cités**, notre équipe rédactionnelle a analysé les interprétations judiciaires d'un règlement comprises dans les décisions que nous avons reçues après le mois d'octobre 2005. De plus, les membres de notre équipe ont assigné, pour chaque interprétation, un terme décrivant brièvement l'interprétation du tribunal – **Considered, Referred to, Pursuant to** et **Unconstitutional (Considéré, Mentionné, En vertu de et Inconstitutionnel)**. Cependant, les interprétations judiciaires d'un règlement comprises dans les décisions reçues avant le mois d'octobre 2005 et repérées par notre équipe rédactionnelle n'ont pas été analysées. Nous leur avons alors assigné le terme **Treatment not designated**.

Par « références citant », nous entendons ici tous les documents qui citent un règlement.

The screenshot displays the WestlawCARSWELL KeyCiteCanada interface. At the top, there are navigation tabs for LawSource, CriminalSource, FamilySource, InsolvencySrc, SecuritiesSrc, and Westlaw. The main content area shows a search for 'Family Law Act (Ontario) and Divorce Act (Federal)'. Below the search results, there are sections for 'Citing References (Showing 27 documents)' and 'Citing Cases (Canada)'. A list of cases is shown, with the first case, 'Sodoski v Sodoski', highlighted. A red arrow points to the text 'Treatment not designated' next to this case.

## 2. Des ouvrages et des articles de doctrine sélectionnés

Certaines monographies et certains ouvrages annotés inclus dans WestlaweCARSWELL comprennent des hyperliens vous permettant d'accéder à des règlements importants, par exemple, les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants. Lorsque vous faites le KeyCite d'un article des Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants, vous obtiendrez non seulement les décisions ayant cité cet article, mais également le *Child Support Guidelines Law and Practice*, de *MacDonald et Wilton* ainsi que d'autres ouvrages ou articles de droit de la famille :

The screenshot shows the WestlaweCARSWELL search results page. The top navigation bar includes 'FIND', 'KEYCITECANADA', 'DIRECTORY', 'SITE MAP', 'HELP', and 'SIGN OFF'. Below the navigation bar, there are tabs for 'LawSource', 'CriminalSource', 'FamilySource', 'InsolvencySrc', 'IPSource', and 'SecuritiesSrc'. The main content area displays search results for 'Divorce Act' and 'Child Support Guidelines'. A list of 'Secondary Sources (Canada)' is shown, including 'Child Support Guidelines Commentary 7, Commentary', 'Child Support Guidelines Commentary 7.1, Commentary', 'Child Support Guidelines History 7, History', and several 'This Week in Family Law' articles from 1999.

### Faire le KeyCite d'un article de règlement

Vous pouvez faire le KeyCite d'un article de règlement à l'aide du titre du règlement ou de sa référence, et ce, en utilisant les champs de la législation de la section de KeyCite habituelle que vous trouverez sur la page d'accueil de la plupart des services de WestlaweCARSWELL. Vous pouvez aussi accéder à ces champs en cliquant sur le lien *KeyCiteCanada* situé dans la barre d'outils du haut de l'une ou l'autre des pages de WestlaweCARSWELL.

### Faire le KeyCite d'un article de règlement à l'aide du titre

1. À la section Repérer ou KeyCite un document située en bas de la page d'accueil, cliquez dans le bouton d'option **KeyCite**.
2. Dans le champ **Titre**, entrez une partie ou la totalité du titre du règlement, par exemple, « child support guidelines ». [Truc : vous pouvez entrer tout terme qui apparaît dans le titre du règlement ou dans sa loi habilitante, ou encore, dans les deux.]
3. Dans le champ **Article**, entrez le numéro d'article, par exemple, 2.
4. Dans le menu déroulant **Territoires**, choisissez le territoire ou la province approprié, par exemple, fédéral (facultatif).
5. Cliquez sur **GO**.

The screenshot shows the WestlaweCARSWELL search form. The top navigation bar includes 'REPERER', 'KEYCITECANADA', 'REPertoire', 'PLAN DU SITE', 'AIDE', and 'SIGN OFF'. Below the navigation bar, there are tabs for 'LawSource', 'CriminalSource', 'FamilySource', 'InsolvencySrc', 'IPSource', and 'SecuritiesSrc'. The main content area displays the 'Repérer ou KeyCite un document' section. The 'KeyCite' option is selected. The search form includes fields for 'Titre', 'Article', and 'Territoires'. The 'Titre' field contains 'child support guidelin', the 'Article' field contains '3', and the 'Territoires' dropdown menu is set to 'Fédéral'. A red box highlights the search form fields, and a red arrow points to the 'KeyCite' radio button.

## Faire le KeyCite d'un article de règlement à l'aide de la référence :

1. À la section Repérer ou KeyCite un document située en bas de la page d'accueil, cliquez dans le bouton d'option **KeyCite**.
2. Dans le champ **Référence**, entrez la référence, par exemple « SOR/97-175, s. 16 ».

The screenshot shows the Westlaw CARSWELL homepage. The navigation bar includes 'REPÉRER', 'KEYCITECANADA', 'REPERTOIRE', and 'PLAN DU SITE'. The main content area is titled 'Repérer ou KeyCite un document'. It features two radio buttons: 'Repérer' and 'KeyCite', with a red arrow pointing to 'KeyCite'. Below these are input fields for 'Parties', 'Titre', and 'Législation', each with a 'Truc' icon. A 'Référence' field is highlighted with a red box, containing the text 'sor/97-175, s. 3'. To the right of the 'Référence' field is a 'Go' button. The page also includes a sidebar with 'Tables des matières' and 'À propos de LawSource'.

## Faire le KeyCite d'un article de règlement à partir de son texte intégral :

Lorsque vous consultez le texte d'un article de règlement compris dans WestlawCARSWELL, vous pouvez visualiser, sous l'onglet *Related Info* du volet de gauche, un lien *Citing References* de KeyCite. En cliquant sur ce lien, vous pouvez consulter les résultats de KeyCite pour cet article.

The screenshot shows the 'Related Info' panel on the Westlaw CARSWELL website. The panel is titled 'Related Info' and contains a 'KeyCite citation:' field with a 'Go' button. Below this field is a section titled 'Citing References available' with a 'KeyCite.Canada' link and a 'Citing References' link. The main content area displays the text of a document, including the title 'Divorce Act' and the section '16. Calculation of annual income'. The text describes the calculation of annual income for a spouse under the Divorce Act, referencing sections 17 to 20 and the T1 General form. The document is identified as 'Can. Reg. 97-175 -- Federal Child Support Guidelines' and 'SOR/97-175, s. 16'. The page also includes a 'Tools' section at the bottom right.